



Question écrite posée le lundi 4 octobre 2020

De M. Stéphane PEU
Député de Seine-Saint-Denis
Membre de la commission des lois

À M. Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance

Aides apportées au secteur de l'hôtellerie-restauration dans le cadre des fermetures pour raisons sanitaires

Monsieur Stéphane PEU interroge Monsieur le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance sur les conséquences des mesures de restriction prises par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19 qui vont impacter dramatiquement l'hôtellerie et la restauration (bars, hôtels, restaurants, discothèques et traiteurs), secteur déjà lourdement affaibli par le confinement du printemps et dont la survie est aujourd'hui en jeu.

En effet, si l'irruption soudaine de la crise sanitaire a nécessité dès mars 2020 la prise de décisions fortes et indispensables pour endiguer la pandémie, force est de constater que leur accompagnement financier n'a, pour l'heure, pas été à la hauteur pour nombre de secteurs d'activité, à l'instar de celui de l'hôtellerie-restauration. Près de 30% des entreprises relevant de ce secteur en Île-de-France (15% au niveau national) risquent de mettre la clé sous la porte d'ici la fin de l'année : au total, près de 220 000 emplois directs et des dizaines de milliers d'emplois induits risquent d'être détruits. Avec les nouvelles mesures de restrictions annoncées qui se généralisent sur l'ensemble du territoire pour contenir la deuxième vague de l'épidémie, le nombre de cessations d'activités est susceptible de connaître une véritable explosion.

Dans ce contexte préoccupant, le gouvernement doit à tout prix éviter l'hémorragie des cessations d'activités et des licenciements en proposant de nouveaux dispositifs visant à accompagner davantage ces entreprises et leurs salariés : aide au paiement des loyers des commerces ; contribution plus forte des assurances avec application de l'état de catastrophe naturelle, en particulier pour compenser les pertes d'exploitation ; chômage partiel indemnisé au moins à 100% pour les employés dont les revenus subissent des pertes importantes faute d'heures supplémentaires et de pourboires qui sont une source de revenus courante dans le secteur.

Aussi, Monsieur le Député souhaite connaître la nature des mesures que Monsieur le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance entend prendre pour sauver ce secteur et dans quel délai.

Permanence parlementaire

Hôtel de Ville
2 place Victor Hugo
93200 Saint-Denis

☎ 01 41 68 21 89

✉ contact@stephanepeu.fr

Des permanences ont également lieu à Pierrefitte-sur-Seine et à Villetaneuse.

Retrouvez-moi sur

f Stéphane Peu

🐦 Stephane1peu

➔ Abonnez vous à la newsletter

en envoyant votre adresse mail à newsletter@stephanepeu.fr

Farid Aïd

Député suppléant
Farid.aid.2020@gmail.com

